



Légende :



— Limite de zone constructible

Zone bâtie et constructible : U

Zone où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

🌳 Siège exploitation agricole

Commune de Blandainville

Eure-et-Loir

1 rue de la Plaine - 28120 Blandainville - Tél : 02 37 24 04 01

Elaboration de la carte communale



PLAN DE ZONAGE
La commune

- ▶ Prescription de l'élaboration de la carte communale le 02-03-2007
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 03-01-2008 au 02-02-2008
- ▶ Carte communale approuvée le 29-02-2008

2.1

ECHELLE :

1/10000

PHASE :

Approbation



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 28 février 2008

approuvant la carte communale de la Commune de Blandainville

Le Maire
[Signature]

En Perspective Urbanisme et Aménagement

2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ e-mail : agence.enperspective@wanadoo.fr